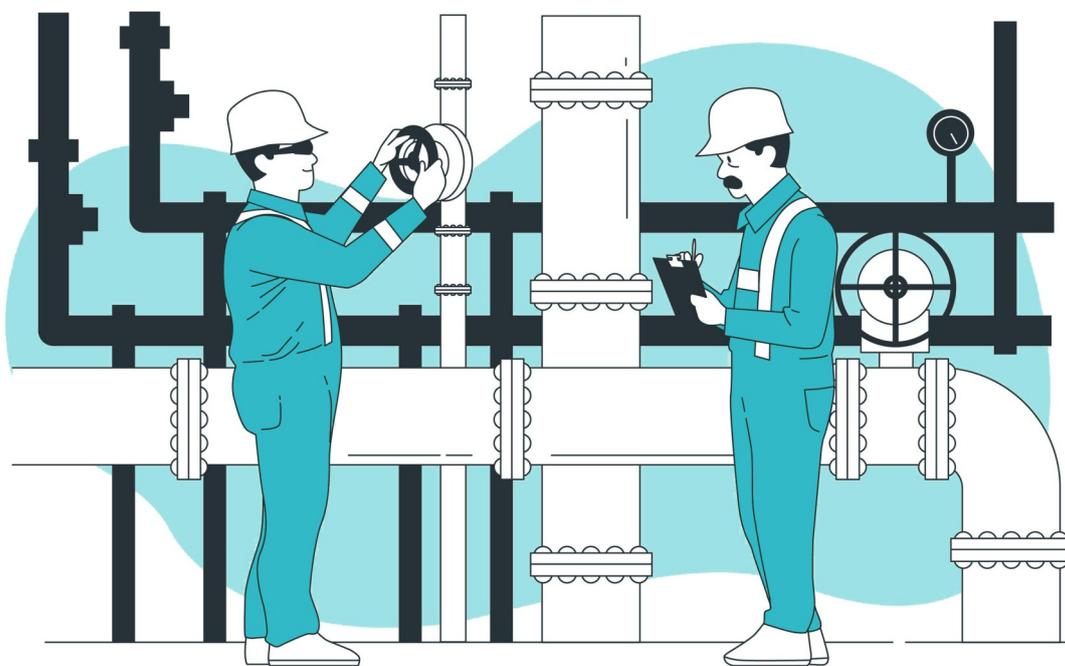


RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONCESSION



DISTRIBUTION PUBLIQUE
DE GAZ

2023



territoire
d'énergie

VAR • SYMIELEC

Le Mot du Président



L'année 2023 a marqué une étape importante pour la distribution de gaz naturel sur notre territoire. Après les fluctuations significatives des prix d'achat en 2022, en raison des événements géopolitiques, nous avons observé une stabilisation bienvenue.

Un des faits marquants de cette année a été la fin des tarifs réglementés de vente du gaz naturel au 1^{er} juillet 2023, un tournant pour le secteur et pour nos concitoyens.

Par ailleurs, la tendance à la baisse de la consommation de gaz se poursuit, influencée en grande partie par les températures plus élevées que celles des années précédentes. Ce phénomène nous rappelle l'importance des enjeux climatiques auxquels nous devons faire face collectivement.

La sécurité des infrastructures reste une priorité absolue pour le Syndicat. À travers ce rapport, vous découvrirez en détail le rôle crucial que TE83 joue dans la gestion de la concession de gaz naturel.

Je souhaite souligner tout particulièrement nos efforts accrus en matière de sécurité des ouvrages. Cette mission essentielle nous conduit à exercer un contrôle rigoureux sur le concessionnaire afin de garantir que les normes de sécurité et de fiabilité sont respectées dans l'exécution des services publics.

Je vous invite à parcourir ce rapport qui illustre notre engagement et nos actions au service des collectivités et des usagers. La gestion sécurisée et efficace de ce réseau est au cœur de nos préoccupations.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport de contrôle 2023.

Michel OLLAGNIER
Président de TE83
Adjoint au Maire d'Ollioules



Carte des Communes adhérentes à la compétence Gaz

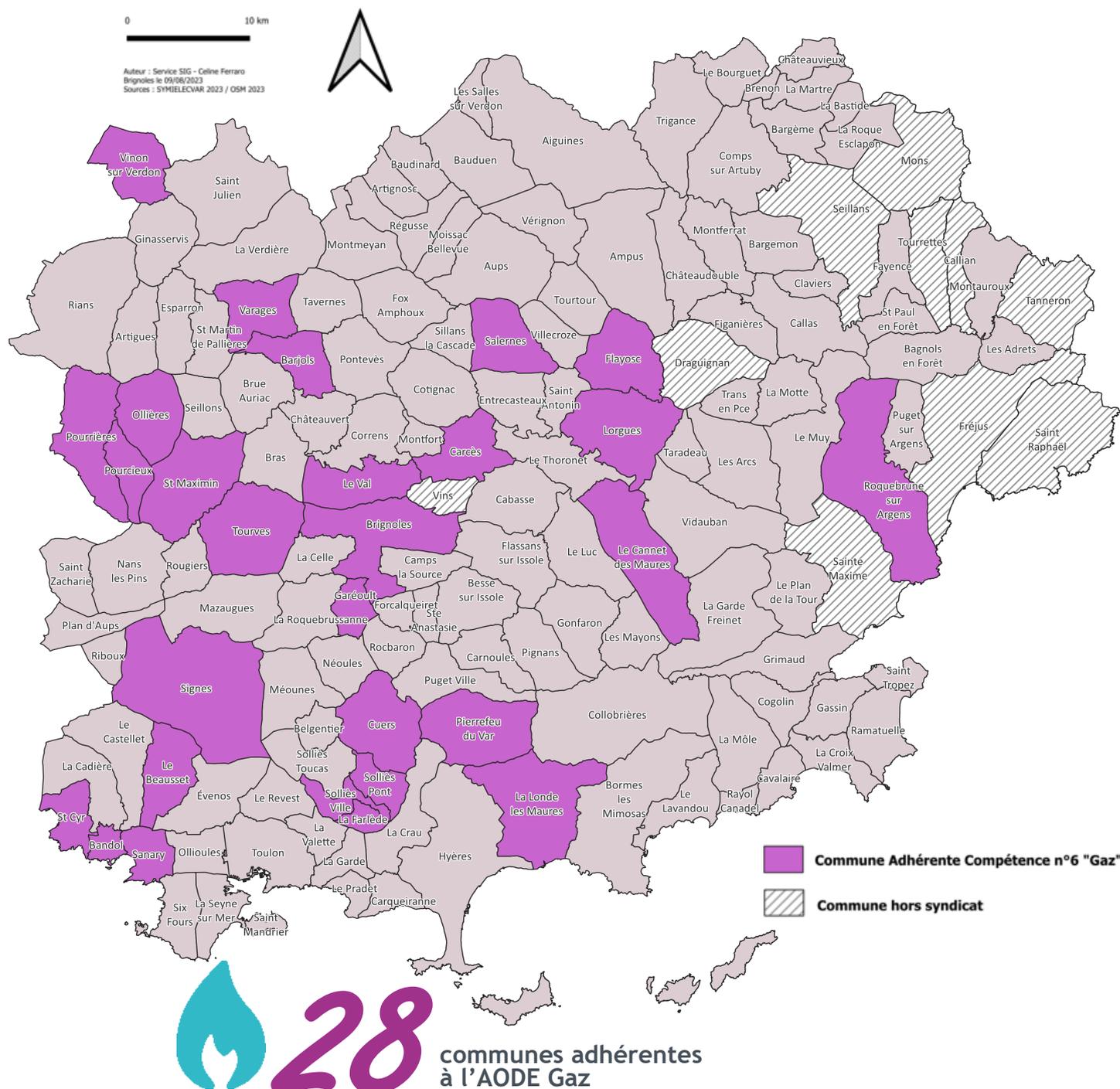
Territoire d'énergie Var - Symielec est l'autorité organisatrice de distribution publique du gaz naturel pour **28 communes du Var**. La distribution publique de gaz naturel est confiée au concessionnaire **Gaz Réseau De France (GRDF)**.

Le présent rapport est élaboré à partir de l'analyse du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) remis par GRDF pour l'année 2023 ainsi que du contrôle en continu effectué tout au long de l'année.

La distribution de gaz naturel sur le territoire de TE83 est confiée à GRDF par un contrat de concession d'une durée de 30 ans. **Date d'entrée en vigueur du contrat : 01/01/2012.**

Pour mémoire, le contrat est composé des documents suivants :

- Une convention de concession
- Un cahier des charges comprenant : Une annexe n°1 des modalités locales liées au traité de concession, une annexe n°2 fixant les règles de calcul du taux de rentabilité des extensions de réseau.



La distribution publique de Gaz Naturel

Liste des 28 Communes qui ont transféré la compétence Gaz

Bandol, Barjols, Le Beausset, Brignoles, Le Cannet-des-Maures, Carcès, Cuers, La Farlède, Flayosc, Garéoult, La Londe-les-Maures, Lorgues, Ollières, Pierrefeu-du-Var, Pourcieux, Pourrières, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Salernes, Sanary-sur-Mer, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Roquebrune-sur-Argens, Tourves, Le Val, Varages, Vinon-sur-Verdon.

Les communes d'Ollières, Pourrières et Pourcieux n'ont pas de réseau gaz naturel sur leur territoire mais elles sont adhérentes dans le cadre d'une assistance du Syndicat pour la création d'une Délégation de Service Public.

La commune de Solliès-Ville est adhérente car elle est traversée par le réseau de GRDF mais ne possède pas d'abonnés « Gaz ».

Quelques chiffres



La Concession de distribution publique de Gaz

Les Travaux

Les chantiers de raccordements et de transition écologique concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

En 2023, ces travaux ont représenté **2,36 km** sur la concession.

Raccordements & transition écologique	Longueur	BC *	BI **
Brignoles ZAC Nicopolis	377 m	0	5
La Farlède Route de La Crau	284 m	0	1
La Farlède Avenue de la République	281 m	1	0
Saint-Maximin-La-Sainte-Baume Le Clos de Roques	244 m	0	1
Garéoult Avenue Etienne Gueit	225 m	2	23
Sanary-sur-Mer Allée des Champs Fleuris/Avenue de la Buge	197 m	5	0
Le Beausset Chemin de Pignet	193 m	0	0
La Londe-Les-Maures Rue de la Forge	190 m	1	0

* BC : Branchement Collectif | ** BI : Branchement Individuel

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

En 2023, GRDF a modernisé **1,07 km** du réseau de la concession.

Adaptation & modernisation des ouvrages	Longueur	BC *	BI **
Bandol Avenue Albert 1er	877 m	2	10
La Farlède Avenue de la République	166 m	0	0
Sanary-sur-Mer Avenue du Maréchal Lyautey	27 m	1	1
Bandol Boulevard Pierre Puget	1 m	0	0
Brignoles Boulevard Saint-Louis	1 m	0	0

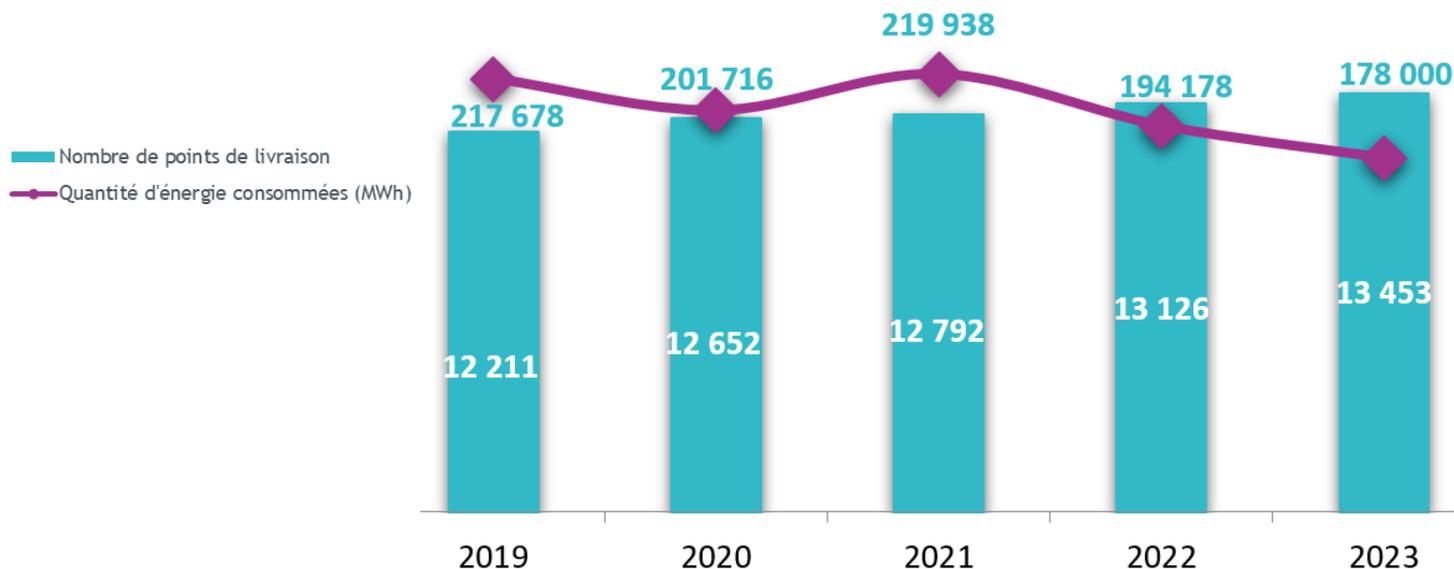
* BC : Branchement Collectif | ** BI : Branchement Individuel

Acheminement

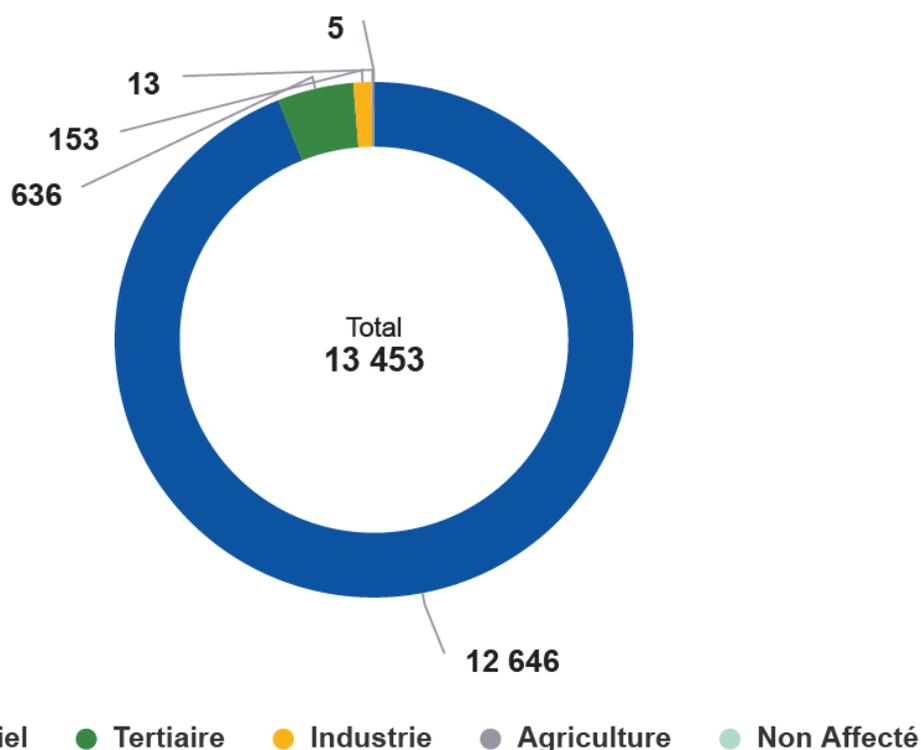
GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

L'énergie acheminée en 2023 représente **178 GWh** contre 194 en 2022 soit une diminution de **- 8,25%**.

Les recettes liées à l'acheminement représentent **3,34 M€**, soit une augmentation de **+3,34%** par rapport à 2022.



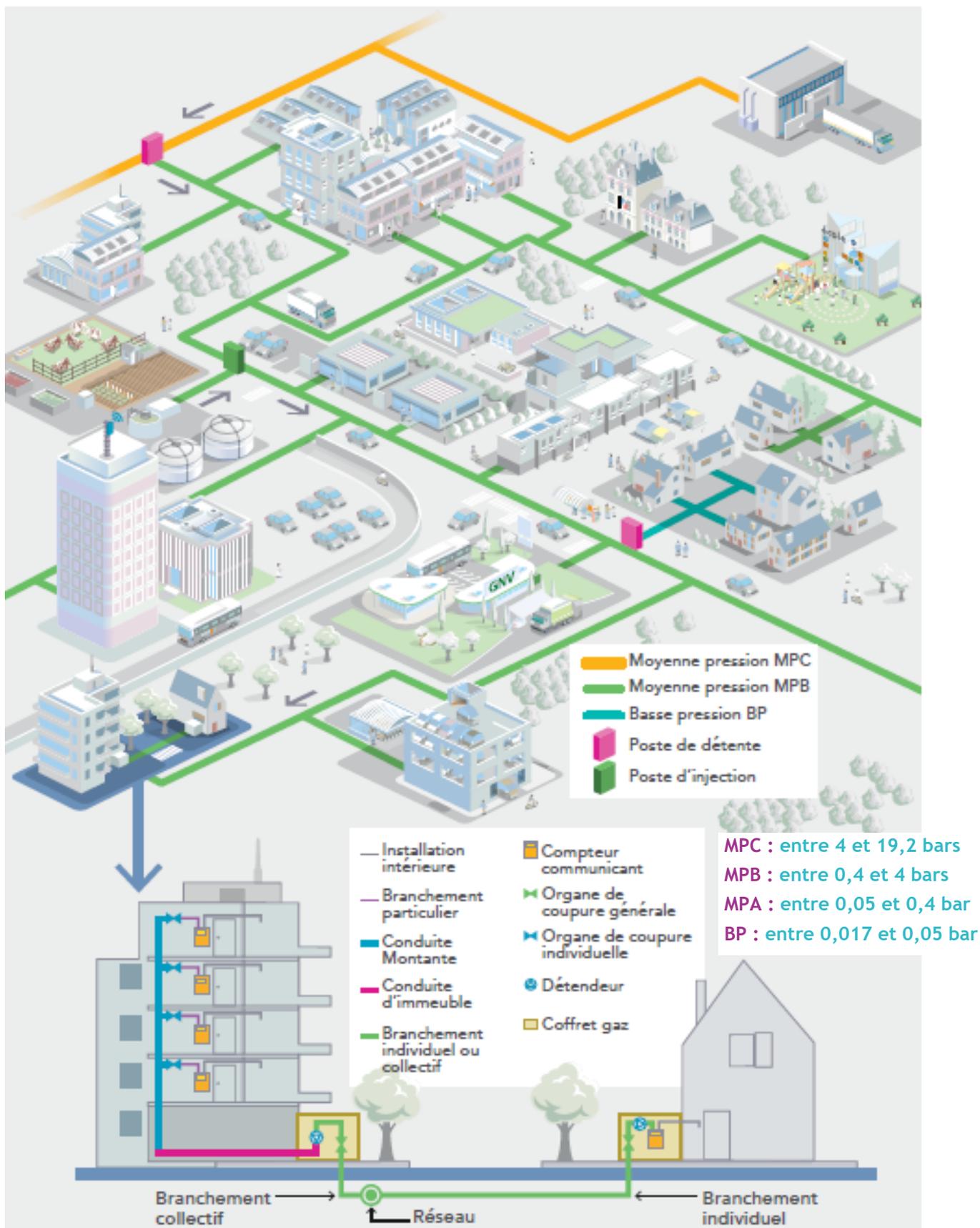
Répartition des points de livraison par secteur d'activité



La Concession de distribution publique de Gaz

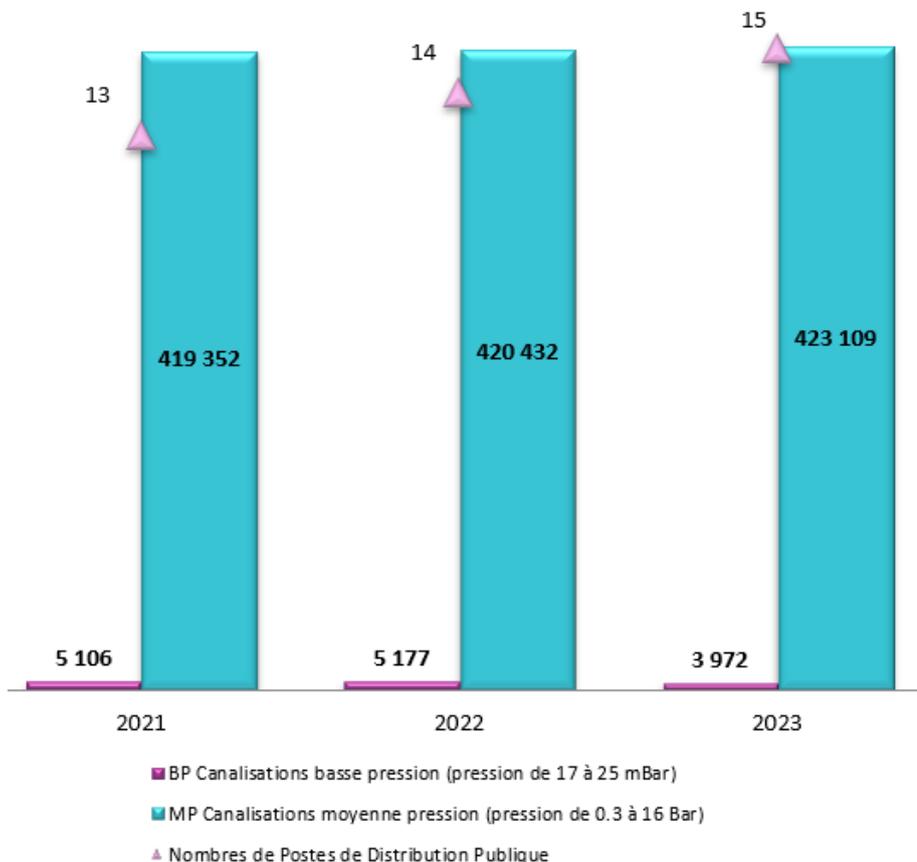
Les Ouvrages

Les ouvrages de la concession comportent l'ensemble des éléments concourant à l'aménée du gaz au départ des postes de détente et ce, jusqu'aux compteurs de gaz situés généralement en limite de propriété.

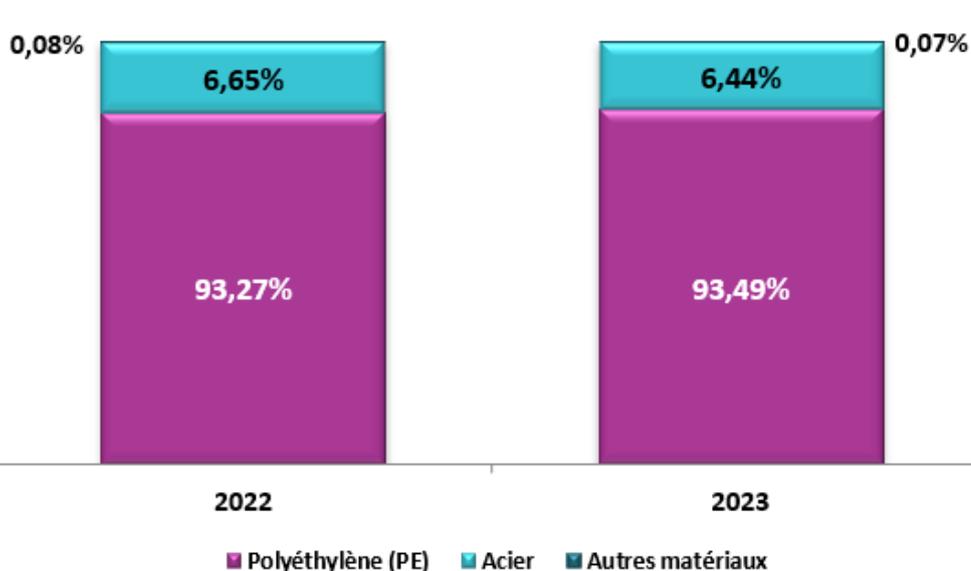


Répartition du Linéaire de Réseau par Niveau de Pression

La structure du réseau de distribution publique de gaz se décompose en plusieurs niveaux de pression : le réseau basse pression (BP) et le réseau moyenne pression (MPB) en polyéthylène qui permet de faire transiter un débit de gaz cinq fois supérieur.



Répartition du Linéaire de Réseau par Nature des Matériaux



Polyéthylène : c'est la matière la plus utilisée. Ce matériau est incontournable pour la construction de réseaux en MPB, jusqu'à 10 bars. Il présente l'avantage d'être insensible à la corrosion, de pouvoir être déroulé sur de grandes longueurs, de pouvoir être assemblé facilement et d'être résistant aux agressions extérieures.

Acier : Couramment mis en œuvre pour les canalisations de pressions MPB et MPC jusqu'à l'avènement du polyéthylène au début des années 80, ce matériau est depuis dédié aux réseaux MPC pour les pressions supérieures à 10 bars. Les canalisations en acier, en terme de surveillance, sont suivies soit mécaniquement soit physiquement.

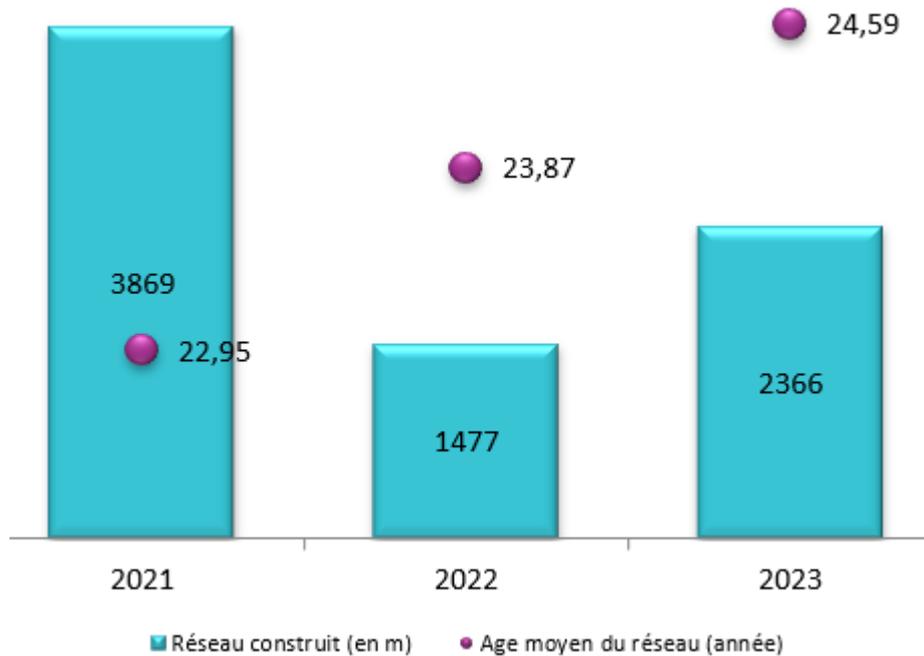
Conformément à la législation, il n'y a plus de canalisations en fonte grise.

La Concession de distribution publique de Gaz

L'Âge Moyen du Réseau

Le suivi de l'âge moyen des canalisations est un indicateur important permettant d'obtenir une vision globale du patrimoine.

En 2022, l'âge était de **23,87 ans**. En 2023 il passe à **24,59 ans**. L'âge du réseau est jeune sur la majorité des communes.



TE83 est particulièrement attentif aux pannes intervenant sur les réseaux de 5 communes qui sont les plus vieillissantes, à savoir :

- Solliès-Ville (40,34 ans)
- Solliès-Pont (35,29 ans)
- Sanary-sur-Mer (34,33 ans)
- Bandol (31,57 ans)
- La Farlède (30,45 ans)

Les Postes de Détente

Les postes de détente permettent le changement de pression. Ils sont repérés sur le réseau de distribution et permettent de réduire la pression du gaz à une valeur correspondant à son utilisation.

Dans le cas d'une desserte en MPB (4 bars), une détente finale est effectuée dans le coffret de branchement du particulier pour à nouveau réduire la pression de 4 bars à 21 mbars.

La concession dénombre 15 postes de détente en 2023.

Les Branchements

Les branchements sont de 3 types :

- ⇒ Les branchements individuels
- ⇒ Les branchements collectifs
- ⇒ Les branchements industriels

Le concessionnaire informe qu'il n'existe pas d'inventaire technique des branchements individuels ; cela serait trop coûteux pour l'ensemble des consommateurs au regard de la valeur du patrimoine de la concession et du bénéfice attendu.

En revanche un inventaire technique est tenu à jour pour connaître le nombre de branchements collectifs au sein de la concession : **1059 en 2023** contre **1029 en 2022**.

Les Robinets et Vannes

Les robinets et vannes sont des organes de coupure. Ils permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau et l'arrêt de la fourniture de certaines canalisations en cas d'urgence.

Dans le CRAC 2023, nous savons que **194 robinets de réseau** sont présents sur la concession.

Les informations relatives à la localisation des robinets sont énoncées sur la plateforme de données « Ma Concession Gaz ».

Les Protections Cathodiques des Réseaux Acier

Les ouvrages de protection cathodique permettent d'assurer une meilleure protection des canalisations acier en permettant un rééquilibrage de leur potentiel électrolytique afin de limiter les phénomènes de corrosion.

GRDF a transmis au syndicat le nombre de maintenances ou mesures de potentiels effectuées sur les canalisations acier à protection cathodique - **en 2023, 84** ont été réalisées contre **97 en 2022**.

À la vue des durées de vie des ouvrages « théoriques » et d'amortissement, le réseau de la concession n'est pas vieux. Néanmoins le Syndicat restera vigilant dans les prochaines années sur le vieillissement des réseaux et les investissements associés.



La Concession de distribution publique de Gaz

Prévention des Dommages & DT/DICT

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les réponses aux Déclarations de projet de Travaux (DT) des exploitants de réseaux sensibles (gaz, électricité dont éclairage public...) doivent être conformes à des exigences de classe A ou comporter une demande d'investigations complémentaires, pour améliorer les plans, à la charge de ces exploitants.

Les Informations, Un Rôle de Chacun

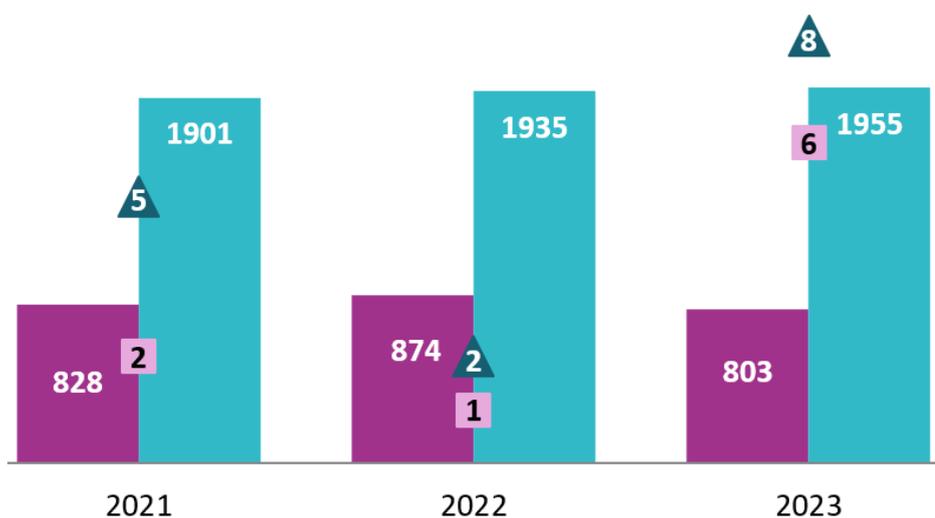
Avant réalisation des travaux, le concessionnaire informe la commune des travaux par l'intermédiaire de la Déclaration de projet de Travaux (DT), du permis de construire et de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Les riverains sont informés par le concessionnaire lors de l'enquête en phase d'étude, puis par affichage lors des travaux, si ceux-ci nécessitent une coupure de gaz.

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le guichet unique, DT réalisées par les responsables de projets ou Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.

Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse des exploitants de réseaux sensibles, dont GRDF quand il est concerné. GRDF transmet dans ses réponses des recommandations techniques utiles à la sécurité des chantiers et un plan des ouvrages à grande échelle.

Ces démarches peuvent se faire par l'intermédiaire du site : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>.



On remarque une hausse significative des dommages causés au réseau lors ou après travaux de tiers entraînant dans la majorité des cas une fuite sur un ouvrage enterré.

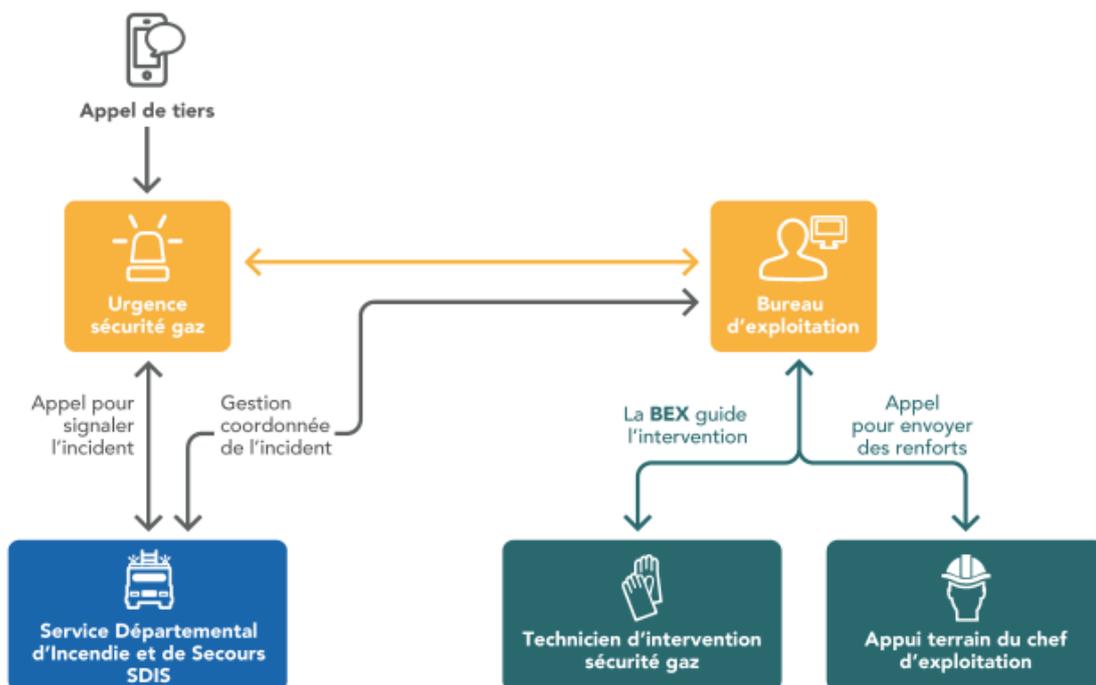
- Nombre de DT avec présence d'ouvrage GrDF
- Nombres de DICT avec présence d'ouvrage GrDF
- ▲ Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers
- Dont nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés

La Sécurité du Réseau

Pour l'exercice 2023, le Syndicat note une augmentation des incidents après la diminution de 2022, que ce soit dans les appels de tiers qui ont été répertoriés en 2023 : **549** (contre **473** en 2022) et du nombre d'incidents **+32 %** (**167 incidents** en 2023 contre **126** en 2022).

Sur l'ensemble des appels passés, les interventions pour sécurité sur le gaz représentent 53,5% des appels.

Parmi les 294 interventions de sécurité, GRDF est intervenu en 2024 sur 7 Procédures Gaz Renforcées (PGR). Ces procédures consistent à coordonner de façon accrue les services des SDIS et les exploitants GRDF.



Sur le périmètre du département du Var, 99,3% des interventions de sécurité suite à appel de tiers ont été réalisées en moins de 60 minutes.

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident. Sur le département, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 61 minutes (+7 min par rapport à 2022).

Les Branchements, Cible des Incidents

La concession compte 167 incidents dont 75 ont concerné les branchements individuels ou collectifs.

Le Syndicat constate que les incidents les plus nombreux concernent les ouvrages de raccordement, or, les branchements individuels ne sont pas répertoriés en cartographie (car trop coûteux pour GRDF de faire un inventaire exhaustif).

De plus, les fuites sur branchements et ouvrages collectifs sont les principales causes de fuites.

36 incidents ayant pour origine une fuite de gaz sur branchement en 2023 contre 30 en 2022.

La Concession de distribution publique de Gaz

Les Causes Principales des Incidents

Le matériel est la cause principale des incidents avec 72% des incidents sur les ouvrages exploités par GRDF en 2023. Pour TE83, les causes des incidents traduisent un besoin d'augmentation des investissements sur les ouvrages. Depuis 4 ans, le matériel est systématiquement la cause principale des incidents.

Le Syndicat demande à GRDF de renforcer les visites de maintenance afin d'enrayer de façon plus évidente ces incidents.

Les défauts de mise en œuvre ont augmenté en 2023 ; ils représentent 17 % des incidents sur le périmètre de la concession.

Le Syndicat souhaiterait que GRDF réalise des contrôles plus fréquents au cours de la conception afin de diminuer encore ces incidents.

Bilan des Incidents sur le Périmètre de la Concession

Le syndicat constate une augmentation dans les incidents dénombrés (+41 incidents par rapport à 2022).

Il n'y a pas eu d'incident significatif* en 2023.

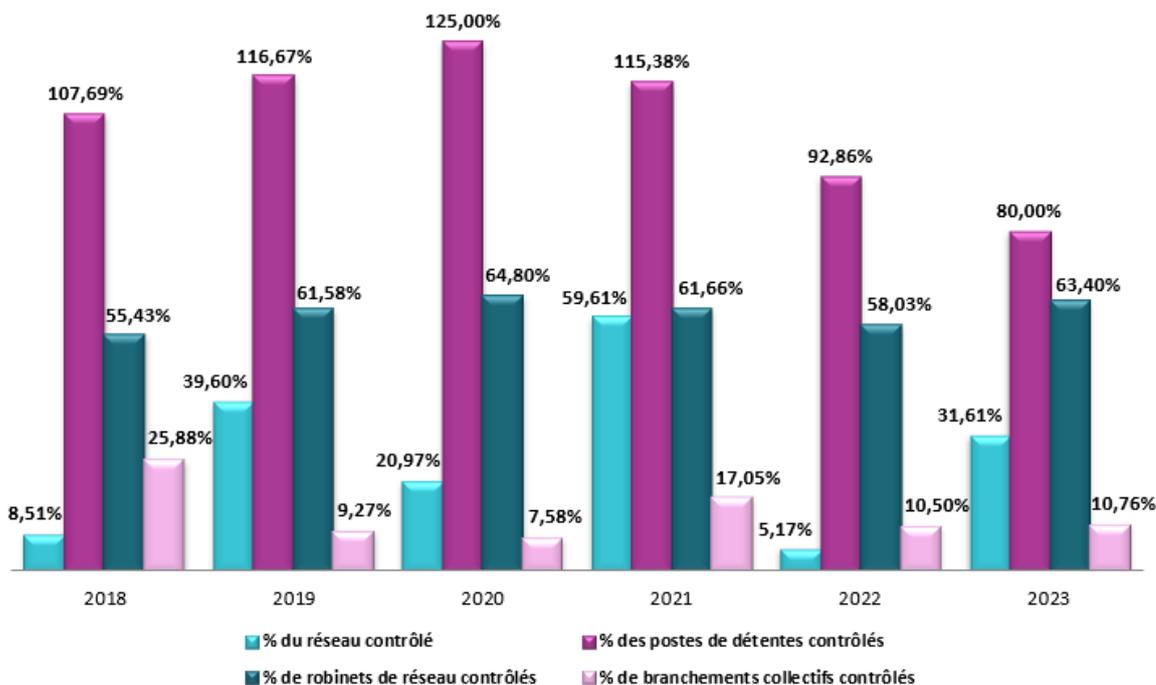
*Incident significatif : Incident entraînant une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients et/ou au moins une victime.

Surveillance des Réseaux

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit avec le Véhicule de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane ou à pied lorsque l'accès ne peut se faire par véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention. La périodicité de ces recherches dépend de la typologie du réseau (nature, pression) mais également de l'environnement dans lequel se trouve le réseau.

Surveillance Systématique des Réseaux

135 km de réseaux GRDF contrôlés en 2023 pour 22 km en 2022.



Le taux de surveillance des réseaux était plus faible en 2018 et 2022 car les programmes de surveillance sont élaborés sur 4 ans en moyenne pression (99,07% de la concession), alors que les réseaux basse pression (0,93% de la concession) sont visités 3 fois par an.

Les visites de surveillance du réseau périodiques réalisées par GRDF sont plus exigeantes que les prescriptions de l'Arrêté de 2000 : Visite trimestrielle pour la BP, Visite annuelle pour les aciers non-protégés, Visite tous les quatre ans pour les réseaux MP, Visite dans l'année qui suit la pose pour les réseaux neufs.

Politique de Surveillance et Maintenance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont gérées.

Réseau acier à protection cathodique :

En 2023, **84 visites** ont été réalisées.

Postes de détente, robinets de réseau et branchements collectifs :

Le CRAC dénombre les visites réalisées sur les postes de détente réseau (12 réalisées / 12 programmées), les robinets (123 réalisées / 123 programmées) et les branchements collectifs sur l'année 2023 (114 réalisées / 114 programmées).

Sécurité des Installations Intérieures

Bien que les installations intérieures soient placées sous la responsabilité de l'occupant du logement, GRDF mène une politique de prévention basée sur des propositions de diagnostics. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations. En 2023, sur les **86 visites réalisées** par GRDF chez des particuliers, 2 situations de danger « grave et immédiat » ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

INFO COUPURE

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site internet : <http://infocoupure.grdf.fr>.

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale.

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le portail Ma Concession Gaz (réservé aux autorités concédantes, sur www.grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur la concession ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement).

CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

Vérification des Dispositifs de Comptage

Compteurs

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose de compteur	Périodicité	2021	2022	2023
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	1602	285	115
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	10	17	8
Compteurs industriels à piston rotatifs ou de vitesse	5 ans	33	11	24



La Concession de distribution publique de Gaz

Plus de Clients mais des Consommations en Baisse

- 13 453 points de livraison (+2,49%)
- 178 271 MWh d'énergie acheminée (-8,19% par rapport à 2022 et -18,94% par rapport à 2021)
- 3 340 k€ de recettes d'acheminement (+3,34%)

GRDF communique les données sur les puissances livrées par type de tarifs et par secteur d'activité. Pour l'année 2023, on constate une diminution de la quantité acheminée.

Quantité acheminée en MWh



Le Relevé des Compteurs

Le distributeur, dans le cadre de sa mission de service public, effectue la relève des compteurs des usagers et transmet les index aux fournisseurs qui sont en charge de la facturation.

La relève des compteurs est une prestation incluse dans le tarif d'acheminement, elle n'est donc pas directement facturée aux fournisseurs ou aux usagers.

La fréquence de la relève dépend du type de tarif (c'est-à-dire des volumes distribués) :

- ⇒ pour les usagers domestiques, elle doit être effectuée 2 fois par an,
- ⇒ pour les usagers gros consommateurs, elle peut être mensuelle voire même quotidienne.

Les Compteurs GAZPAR, Un Déploiement en Cours

Le projet compteur communicant gaz a pour objet le remplacement des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle. Le déploiement des compteurs communicants a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuit partout en France jusqu'en 2023.

Objectif : permettre aux clients de bénéficier de leur consommation quotidienne de gaz naturel.

Le compteur communicant gaz, comment ça marche ?

Équipé d'un module radio, le compteur communicant transmet deux fois par jour, en moins d'une seconde, vos données de consommation de gaz naturel à un concentrateur, installé sur un toit d'immeuble. Le concentrateur, équipé d'une carte SIM, envoie les données de consommation au système d'information de GRDF qui les traite et les met à votre disposition. Cette communication est similaire à un appel téléphonique d'environ 15 mn.

Objectif : vous permettre de consulter vos données de consommations et de les comprendre directement depuis votre espace personnalisé de grdf.fr

Quels sont les avantages ?

Le relevé automatique et à distance permet de mettre à disposition les données de consommations individuelles mais également agrégées.

⇒ Des données individuelles au service des clients finaux

(Particuliers, entreprises, collectivités...) :

- meilleure connaissance des consommations de gaz
- développement de services d'efficacité énergétique par des acteurs tiers autorisés

⇒ Des données agrégées et anonymisées

Aux mailles bâtiment (pour les gestionnaires d'immeubles et collectivités), quartier ou commune (pour les collectivités) :

- planification énergétique des territoires
- performance énergétique des bâtiments et des équipements fonctionnant au gaz

Depuis le début du déploiement sur la concession, **13 666 compteurs communicants** ont été installés dont **721 en 2023**. De plus, **28 concentrateurs** ont été installés depuis le début du déploiement.

Pour connaître sur votre commune le déploiement, rendez-vous sur le site :

<https://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-compteur-communicant-gaz/gazpar-chez-vous>

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de **97,9%** sur la concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de **2,2%** sur la concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de **99,8%** sur la concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constituent l'essentiel du parc de compteurs.



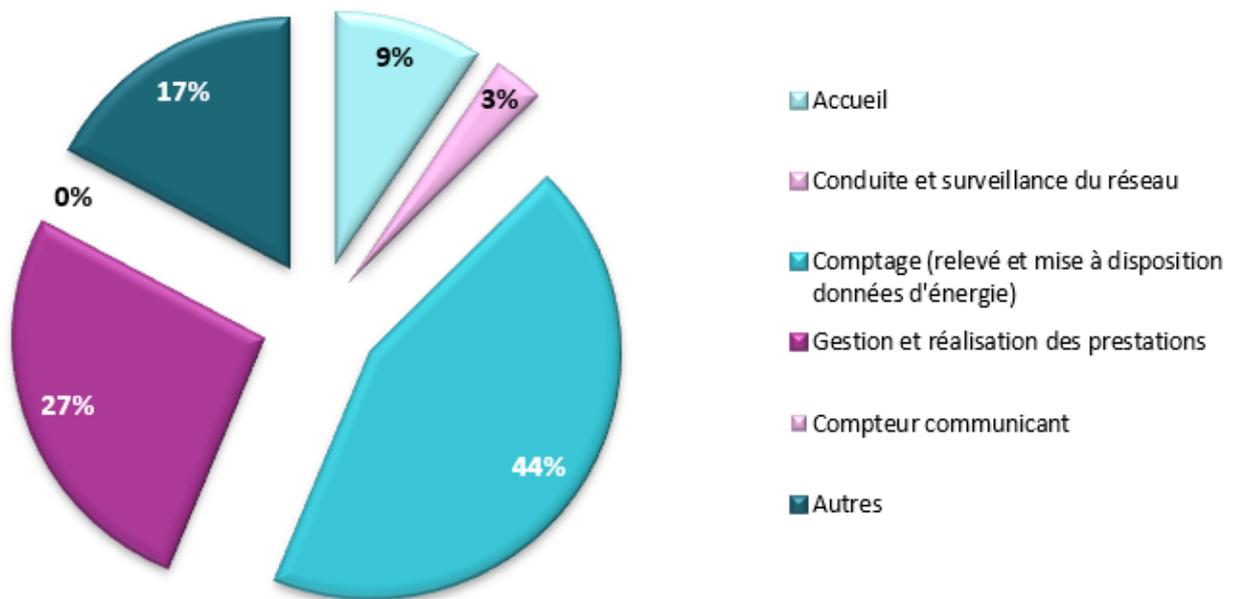
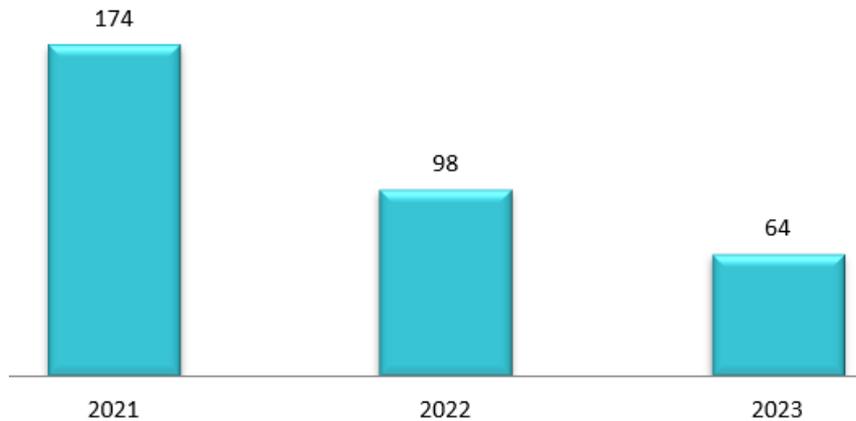
La Concession de distribution publique de Gaz

Un Nombre de Réclamations en Baisse

Le nombre de réclamations a été communiqué à la maille de la concession du Syndicat.

Cette année on dénombre 64 réclamations, ce nombre total était de 98 en 2022.

Évolution du nombre de réclamations



En 2023 sur la concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 90,6 % alors qu'il était de 95,9 % en 2022.

Analyse Comptable

GRDF classe ses investissements sur le réseau suivant trois grandes familles selon leur degré de prévisibilité. Ces trois familles concernent dans un premier lieu les investissements de développement de réseau, ensuite les investissements de déplacements d'ouvrages à la demande de tiers et enfin les investissements d'adaptation et sécurisation des ouvrages.

Les Investissements de Développement du réseau sur le Réseau Concédé

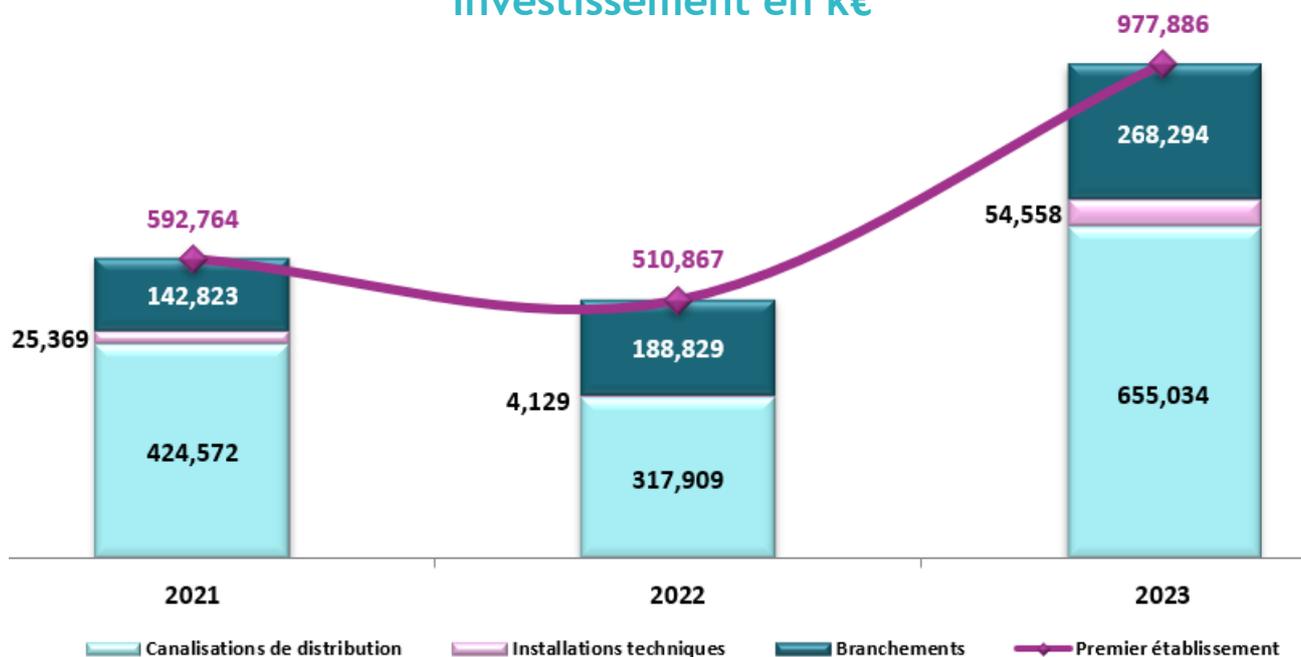
Lorsque les travaux de développement du réseau sont motivés par un Bénéfice sur investissement (B sur I) supérieur ou égal à zéro, ces travaux sont à la charge du concessionnaire.

Ces travaux de développement prennent la forme de :

- ⇒ Construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements, postes de détente etc.) dans les parties du territoire concédé mais non encore desservies.
- ⇒ Construction ou raccordement de nouvelles unités de production de biométhane
- ⇒ Construction ou raccordement de stations GNV (Gaz Naturel Véhicule)

En 2023 = +2,366 kilomètres de réseau construit (contre 1,565 kilomètres en 2022)

Biens de Premier Établissement Investissement en k€

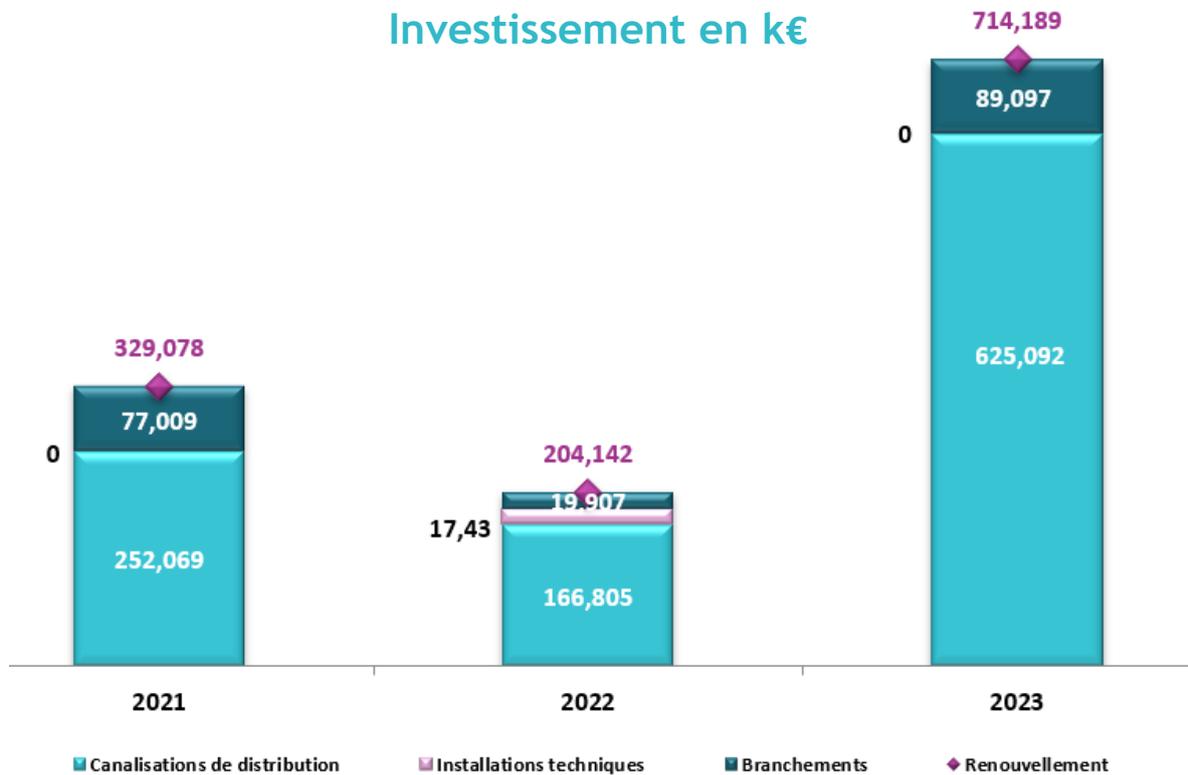


La Concession de distribution publique de Gaz

Les Investissements d'Adaptation et de Modernisation des Ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent les investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. D'autres investissements de ce type peuvent provenir de la volonté directe de GRDF quand, par exemple, des défauts sont constatés lors d'opérations de maintenance, apparition de vulnérabilités aux dommages de tiers, matériaux de l'ouvrage, l'âge du réseau...

Biens de Renouvellement Investissement en k€



Les investissements concernant les biens de renouvellement des canalisations de distribution est en forte hausse en 2023. le Syndicat remarque que l'investissement réalisé par GRDF en 2023 concernant les biens de renouvellement est en forte augmentation.

Les Investissements sur les Autres Biens

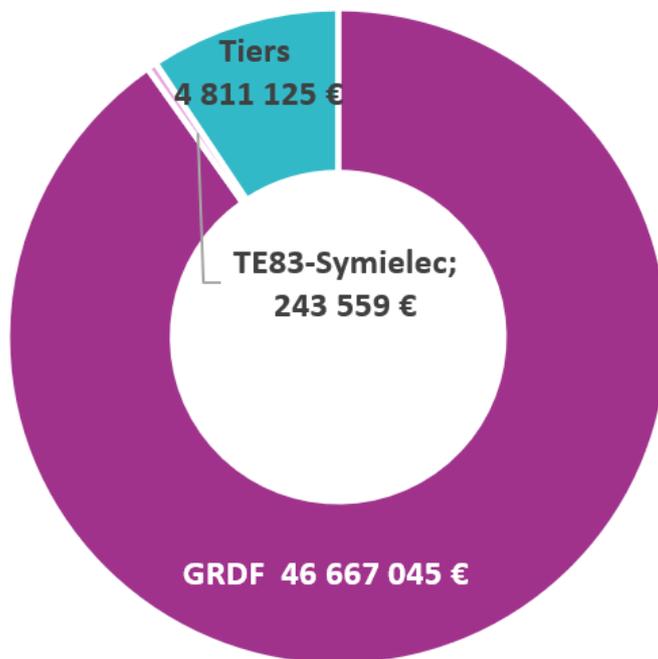
Les investissements sur les autres biens sont légèrement en baisse par rapport à 2022. Ils concernent notamment les mobiliers et matériels divers, les aménagements, les compteurs et postes clients, les véhicules et engins d'exploitation ainsi que les immobilisations incorporelles.

Autres Biens (Premiers Établissement et Renouvellement) Investissement en k€



L'Origine des Financements

GRDF fournit des renseignements sur l'origine des financements depuis quelques années. Cela permet à TE83 de connaître la part apportée par GRDF et celle apportée par les tiers. En 2023, près de 90% des investissements ont été portés par GRDF.



L'Analyse des Recettes

Les recettes d'acheminement s'élevaient en 2023 à 3,34 M€, en hausse de 3,3%

Les Recettes d'Acheminement du Gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuit, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.

La Concession de distribution publique de Gaz

L'Analyse des Charges

Les charges totales s'élèvent en 2023 à 5,43 M€, en hausse de 9,8% :

- ⇒ Charges nettes d'exploitation 2,38 M€ (+12,52%)
- ⇒ Charges d'investissements 3,05 M€ (+7,64%)

Les Charges d'Exploitation

En 2023, les charges d'exploitation représentent 44% du total des charges.

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

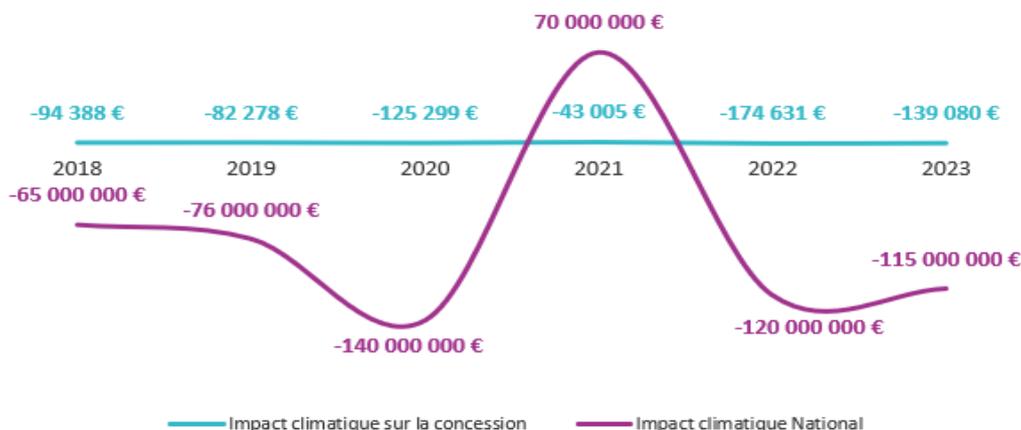
Pour mettre en lumière sa situation dans le système de péréquation national, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante.

Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

En 2023, à l'échelle nationale, le climat a été globalement plus chaud que le climat moyen (+1°C), générant un impact climatique négatif d'environ 115 M€.

Effets du Changement Climatique



Les Charges liées aux Investissements

Les charges d'investissements sont directement imputées au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession ; ce qui est le cas pour près de 95% des ouvrages. Le Syndicat constate qu'en 2023 elles sont en hausse de +7,64%.

La Transition Écologique et le Gaz

Le Gaz Vert

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Sur la zone Sud-Est (PACA et AURA), 62 unités de méthanisation sont en service = et raccordées au réseau de distribution exploité par GRDF. Cela représente une capacité d'injection en biométhane de 740 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz d'environ 185 000 logements ou 2 960 bus roulant au bio-GNV. Une seule est présente dans le Var mais hors de la concession (Fréjus).

L'Hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.



En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse. Cette stratégie est en cours de révision et devrait mettre plus en valeur le besoin de développement d'infrastructures et l'intérêt d'une part d'importation d'hydrogène bas carbone pour couvrir l'ensemble des besoins projetés.

Les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus, au sein des écosystèmes territoriaux. Les analyses montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindre coût.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 5 800 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.

La Concession de distribution publique de Gaz

La Mobilité Bio-GNV/GNV

Pour répondre aux enjeux de mobilité plus propre, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques.

Le GNV, c'est l'usage du gaz comme carburant.

Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles.

Le BioGNV est un biocarburant évolué qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV et le BioGNV contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, aussi bien sur les NOx que sur les particules fines. À ce titre, les véhicules gaz se sont vus attribuer la vignette Crit'Air 1, quelle que soit la génération du véhicule. Rouler au BioGNV permet de réduire les émissions de CO₂ de 80%. Le CO₂ libéré à l'échappement est équivalent au CO₂ absorbé par les végétaux méthanisés.



Station bio-GNV ©AFGNV

Actuellement, plus de 37 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croître sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux. En 2023, 60% des bus ont été immatriculés au BioGNV/GNV. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations publiques avec presque 360 stations fin 2023.

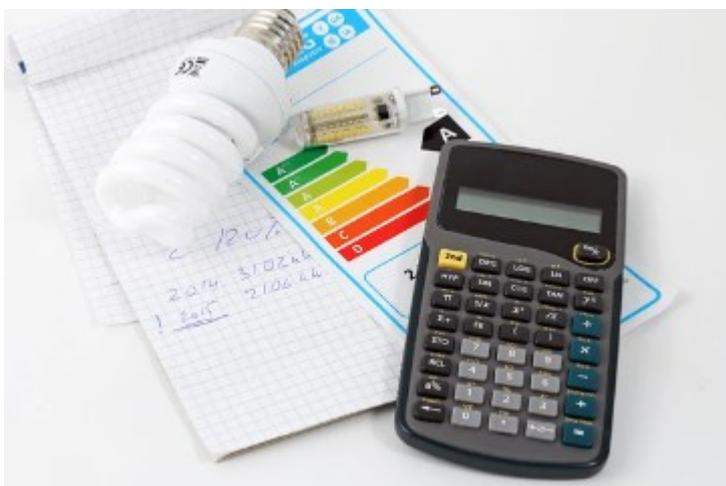
Sur la Région SUD, il y a 15 stations raccordées au réseau GRDF dont 2 dans le Var.

Sobriété Énergétique

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF a mis en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en énergie (MDE) notamment grâce aux compteurs communicants gaz.

Le projet MDE pour les clients particuliers s'est déroulé en deux grandes phases :

- ⇒ Une première phase sur l'hiver 2022-2023, où GRDF a contacté 500 000 clients propriétaires d'une maison individuelle présentant une consommation anormalement élevée pour les accompagner dans la maîtrise de leur énergie. Au total, sur les 500 000 clients contactés, 30 000 ont été accompagnés. Une baisse des consommations plus importantes des clients accompagnés par rapport aux clients non accompagnés a été constatée.
- ⇒ Une seconde phase sur l'hiver 2023-2024, a permis de contacter 350 000 clients propriétaires d'un appartement dont plus de 10 000 ont été accompagnés à fin 2023. La majorité des clients interrogés ont déclaré être satisfait des échanges avec les conseillers GRDF et ont trouvé le contenu de l'échange intéressant.



Vos interlocuteurs

Philippe ICKE
Directeur Général des Services
04 94 37 21 55
philippe.icke@te83.fr

Mehdi RASSOUL
Contrôleur de Concessions
04 94 37 28 13
mehdi.rassoul@te83.fr



**territoire
d'énergie**

VAR • SYMIELEC

Jean-Luc GAVIANO
Conseiller Collectivités Territoriales
06 80 99 42 50
jean-luc.gaviano@grdf.fr

Erick MASCARO
Directeur Territorial
erick.mascaro@grdf.fr

Service Client
09 69 36 35 34

Urgence sécurité gaz
0 800 47 33 33



GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Territoire d'Énergie Var - Symielec



**territoire
d'énergie**

VAR • SYMIELEC



614 Rue des Lauriers
ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES

04 94 37 28 11 



contact@te83.fr



www.te83.fr



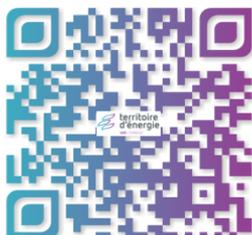
@TE83Sym



Territoire d'énergie Var



Territoire d'énergie Var



Scannez ce QR Code pour accéder au site Internet de TE83

Comment ça marche ?

Télécharger une application de lecture de flash code sur Internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre Smartphone ou de votre tablette tactile.